

6. Préparer l'adoption et la mise en œuvre de la politique forestière

PRÉPARATION À L'ADOPTION OFFICIELLE

L'adoption officielle de la politique forestière, y compris l'approche de la mise en œuvre et l'assignation des responsabilités, doit se faire à un niveau politique suffisamment élevé pour que toutes les sections pertinentes du gouvernement s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les objectifs fixés par la politique. L'autorité et l'influence de la politique, notamment du point de vue d'autres entités et organismes gouvernementaux, diffèrent énormément selon que la politique forestière nationale est signée par le chef du Service forestier, le Ministre des forêts, le Conseil des ministres ou le Cabinet (Afrique du Sud, Malawi, Mozambique), le Parlement (Écosse [Royaume-Uni], Estonie), le Premier Ministre (Viet Nam) ou le Président (Nicaragua). Dans de nombreux cas, la première option est de s'assurer l'approbation du Conseil des ministres (Cabinet).

Une nouvelle politique forestière devrait être adoptée à un niveau politique suffisamment élevé pour impliquer ceux dont la participation est nécessaire à la réalisation des objectifs établis.

Du fait que l'organisme qui adoptera finalement la politique la révisera et la commentera avant son adoption, un représentant influent de cet organisme devrait être toujours tenu au courant des progrès tout au long du processus d'élaboration. Parfois, de nouvelles politiques forestières soumises à approbation ne sont pas adoptées comme prévu pour de multiples raisons, notamment des changements de gouvernement ou des aspects de procédure. Les promoteurs d'une politique devront donc bien connaître les procédures, suivre de près le processus, et faire pression et agir de manière à assurer l'adoption officielle. Il est également utile d'avoir un plan de réserve pour affronter les différentes situations qui pourraient se présenter après la soumission.

Si le processus grâce auquel la nouvelle politique a été élaborée est à large base, bien conçu et fondé sur un consensus, l'accord entre les parties participantes peut être rendu symboliquement plus important et manifeste grâce à l'adoption officielle de la politique par les représentants de ces dernières. Cela peut se réaliser à différents niveaux, depuis le niveau provincial jusqu'au niveau national. Quel que soit le niveau, les moments de signature devront bénéficier d'une grande visibilité politique et publique.

Une fois la politique adoptée par le gouvernement, elle est normalement publiée et diffusée largement dans le pays. On ne saurait surestimer l'importance d'une

communication professionnelle claire et transparente dans la diffusion des résultats au grand public. Plus sont nombreuses les personnes qui connaissent, comprennent et approuvent la politique forestière, mieux ce sera. Il importe de consacrer suffisamment de temps et de ressources à l'organisation d'une campagne de communication s'adressant à différents groupes cibles. L'expérience a amplement démontré que partout où la communication a été négligée ou faite

L'importance de la communication professionnelle ne doit pas être sous-estimée. Si les gens ne savent rien de la nouvelle politique, elle n'aura pas de raison d'être.

à l'intérieur de l'organisation avec des capacités limitées, tous les efforts déployés pour mettre en œuvre une nouvelle politique forestière sont restés largement inefficaces. Bien qu'il puisse paraître coûteux de sous-traiter la communication à des agences spécialisées, omettre de le faire coûtera probablement encore davantage.

PRÉPARATION À LA MISE EN ŒUVRE

La préparation à la mise en œuvre d'une nouvelle politique forestière se déroule, à maints égards, parallèlement au processus d'élaboration. En effet, il se peut fort bien que des questions relatives à la mise en œuvre aient fait partie des raisons pour lesquelles une nouvelle politique est apparue nécessaire. Tout au long du processus, les parties prenantes examinent différentes options, leurs répercussions et les mécanismes de mise en œuvre. C'est ainsi que l'élaboration d'une nouvelle politique forestière ne peut, à aucun stade, être dissociée de sa mise en œuvre. La préparation à la mise en œuvre commence donc dès le début; il s'agit d'obtenir l'engagement des administrations locales à participer au processus d'élaboration de la politique, de reconnaître que les décisions en matière de mise en œuvre peuvent déterminer ou changer une politique, et d'admettre un certain degré de souplesse quant aux méthodes appliquées, tout en énonçant clairement les résultats attendus.

Une fois la politique officiellement adoptée, un certain nombre de mesures devront être prises pour maintenir l'élan et traduire les plans en actions:

- harmoniser le cadre institutionnel et les institutions avec la nouvelle politique;
- faire concorder la législation forestière et les autres dispositions réglementaires;
- élaborer et/ou ajuster les plans d'action, y compris ceux concernant la communication et le renforcement des capacités, et établir les arrangements financiers et budgétaires.

Il est généralement convenu que la traduction en actions concrètes des bonnes intentions exprimées dans les politiques reste un défi de taille, et que les complexités de la mise en œuvre sont souvent sous-estimées. Résumant les expériences relatives à la région de l'Asie et du Pacifique, Enters, Ma et Leslie (2003) et Durst (2003) ont observé qu'une des raisons des erreurs

Le maintien de la volonté politique et de l'impulsion au changement à travers des actions concrètes est essentiel à la mise en œuvre de la politique.

de mise en œuvre et du manque d'impact réside dans le fait que les politiques sont parfois infondées, sans lien avec la réalité et périmées. Dans un grand nombre de

pays, les politiques forestières ne sont pas suffisamment étayées par la législation et manquent des crédits nécessaires et du soutien de programmes, de stratégies opérationnelles ou de plans d'action. Dans de nombreux cas, les institutions et les organisations ne peuvent ou ne veulent pas adhérer aux politiques ou plans convenus car les attitudes ont peu changé ou n'ont pas changé du tout.

Élaboration d'une stratégie, d'un programme ou d'un plan de mise en œuvre

Des stratégies, programmes ou plans d'action plus détaillés sont développés soit dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle politique forestière soit dans un processus à part. Cette dernière méthode est utile dans les situations où la politique entraînera probablement des changements radicaux dans les instruments, les organisations et la participation des parties prenantes. Elle permet aussi d'allouer plus de temps aux consultations et aux discussions avec les parties prenantes sur les arrangements de mise en œuvre, sans que cela n'entrave le processus d'élaboration de la politique ni lui fasse perdre sa lancée. Cependant, si les détails de la mise en œuvre sont élaborés par sa suite, on risque de manquer de l'énergie et des ressources nécessaires. L'important est de faire en sorte que la politique et le plan de mise en œuvre soient complémentaires et que, pris ensemble, ils traitent de la mise en œuvre et des buts de la politique forestière sous tous leurs aspects.

Les stratégies, programmes ou plans de mise en œuvre décrivent comment mettre en pratique la politique forestière et comment réaliser chacun de ses objectifs (quand, où et par qui). Sur la base de la méthode convenue pour atteindre chaque objectif, et compte tenu de la souplesse nécessaire pour permettre des adaptations aux changements de situation, des mesures concrètes sont conçues. Il existe une panoplie d'instruments stratégiques qui peuvent être ajustés et combinés pour convenir à un contexte, un objectif ou un problème donné. Ils peuvent offrir des incitations ou des dissuasions et se fonder sur le pouvoir (réglementation), l'argent (instruments économiques) ou l'information. Ces instruments peuvent:

- assigner des droits (aux communautés, au secteur privé et à l'État, y compris des contrats et des soumissions) et réglementer le comportement (commandement autoritaire, application des réglementations);
- prescrire les pratiques à utiliser ou laisser cette décision au groupe cible;
- affronter en premier lieu les prix (impôts, subventions) ou les quantités (allocations négociables);
- spécifier les intrants (y compris les processus) ou les réalisations (performance);
- répartir les abattements d'impôts et les dépenses d'indemnisation entre des groupes cibles particuliers ou l'ensemble de la société;
- être inflexibles ou consentir une souplesse au fil du temps (stimulant ainsi les innovations)..

Les accords volontaires entre le gouvernement et des organismes privés sont un autre instrument utilisé pour encourager et faciliter l'action volontaire, sur la base de l'intérêt personnel. Les stratégies ou programmes de mise en œuvre décrivent aussi les différentes sources de financement à utiliser – publiques,

privées, nationales et internationales. Ces documents, à leur tour, fournissent une base pour l'élaboration de plans d'action à court et moyen terme.

Planification du suivi

Il est toujours conseillé, voire nécessaire, de surveiller la mise en œuvre et de vérifier si une politique produit les résultats voulus. C'est pourquoi les arrangements de suivi et d'examen devraient faire partie intégrante de la stratégie, ainsi que de tout

Le suivi et l'examen périodique sont indispensables pour une mise en œuvre efficace.

plan successif. Le suivi de la mise en œuvre identifie les écarts par rapport aux objectifs et aux actions prévues et permet ainsi des corrections le cas échéant. Contrairement à certaines opinions, le suivi ne consiste pas à recueillir des données sur les résultats et les impacts, à déterminer la pertinence des objectifs et à proposer des moyens d'améliorer la performance. Ces questions sont traitées plutôt par le biais d'évaluations ou d'examens. Bien qu'elles soient souvent associées au classement de la performance des organisations, la plupart des évaluations se fondent sur le principe de participation – apprentissage, dialogue et débats concertés. De temps à autre, à des intervalles de cinq ans par exemple, le comité de direction d'un processus de PFN ou d'autres groupes peuvent être chargés d'organiser un examen de la politique. Un examen plus approfondi sur la réalisation des objectifs, par exemple, est normalement entrepris vers la fin de l'horizon de la planification ou de la mise en œuvre de la politique. Ces examens sont souvent le point de départ de la révision de la politique forestière.

Lors de la préparation et de la mise en œuvre de la politique, il est indispensable d'assigner clairement les responsabilités – définir qui est responsable de quoi et quelles sont les conséquences d'une mauvaise performance. Il importe d'assurer que les responsabilités, l'autorité et la responsabilisation concordent – que des personnes ne soient pas tenues responsables de faits sur lesquels elles n'ont aucun contrôle, mais aussi qu'elles paient le prix de la mauvaise utilisation de leurs responsabilités, autorité et ressources. La responsabilisation efficace dépend elle aussi d'un bon suivi, et permet d'expliquer ou de justifier un comportement donné à différents niveaux du gouvernement ainsi qu'aux parties prenantes.

Ajustement de la législation visant à l'aligner sur la politique forestière

Parfois, la législation forestière nationale ne concorde pas avec les changements de politique proposés, et le service forestier peut être à la fois chargé de mettre en œuvre la nouvelle politique et de mettre en application une législation périmée (encadré 14). Cette situation se présente lorsque la politique, la législation et les institutions sont révisées et modifiées séparément, à des moments différents et avec une fréquence diverse. Il se pourrait, par exemple, qu'une politique nationale soit révisée tous les 10 ans, alors que sa législation n'a pas changé depuis 20 ans et que le service forestier a été réorganisé deux fois dans les cinq années précédentes. Cette déconnexion peut s'avérer, par exemple, lorsqu'une politique énoncée par le gouvernement se propose d'intégrer la foresterie communautaire mais que la législation interdit l'accès des groupes communautaires aux ressources forestières.

ENCADRÉ 14

Adapter la loi forestière aux changements de la politique forestière

Les politiques et les lois n'ont traditionnellement accordé que de rares occasions aux populations locales de jouer un rôle significatif dans la planification, la gestion et l'affectation des ressources forestières dont elles étaient tributaires et qu'elles ont géré durablement pendant des siècles. Normalement, l'État assumait ce rôle sans reconnaître ou protéger suffisamment les systèmes communautaires et sans fournir de mécanismes de substitution permettant aux groupes ou individus locaux d'exercer un contrôle réel. Dans de nombreux pays, les efforts déployés pour combler ces lacunes de la politique forestière sont allés de pair avec les réformes des lois visant à améliorer le milieu juridique, de façon à consentir la participation locale à la gestion des forêts grâce à la dévolution et la décentralisation, et de façon à donner plus d'importance aux revendications foncières ou territoriales historiques des populations locales.

Les pays qui ont entrepris de profondes réformes de la politique forestière (comme les Comores et la République arabe syrienne) ont souvent révisé leur législation forestière en un exercice séparé mais lié, de façon à pouvoir les aligner l'une sur l'autre. Lorsque la législation est révisée pour se conformer à une nouvelle politique et est adoptée par la suite, c'est le gouvernement tout entier qui donne son aval aux deux. Pourtant les fonctionnaires d'autres organisations pourraient ne pas se sentir encore tenus d'adhérer aux changements, notamment si une autre législation qui s'applique à leur secteur diffère de fait ou dans son interprétation de la nouvelle législation forestière – ce qui s'avère fréquemment. Ainsi, les fonctionnaires des ministères de l'agriculture, des transports ou de l'environnement pourraient en effet dire: «Je me rends compte que la loi forestière impose telle ou telle mesure mais la législation à laquelle j'obéis ne me demande pas de l'appliquer, ou pourrait même m'obliger à faire quelque chose de totalement contraire.» Ces problèmes ne peuvent se résoudre que dans le contexte d'un dialogue stratégique ciblé avec les principaux secteurs liés aux forêts pour assurer la cohérence politique.

Alignement des institutions sur la politique forestière

Les politiques forestières nouvelles ou révisées exercent souvent un impact sur les cadres institutionnels et peuvent promouvoir leur révision, modernisation et mise à jour. Dans certains cas, une nouvelle politique forestière prévoit aussi des changements dans la répartition des règles, droits et responsabilités de la gestion et de l'utilisation de la forêt. Lorsque les pays tendent vers la dévolution et la décentralisation, par exemple, des ajustements de la structure institutionnelle et organisationnelle sont nécessaires pour les aligner sur la nouvelle direction – comme

Outre la modification des règlements officiels et des organigrammes, les changements institutionnels exigent la modification des paradigmes et des croyances.

cela est advenu lorsque la Chine a assigné des droits fonciers et la propriété de la forêt à des ménages individuels. Quelques pays ont établi des organismes indépendants ou des entreprises commerciales pour gérer les forêts publiques. La Nouvelle-Zélande a poussé un peu plus loin la privatisation lorsque le gouvernement a dissout le Ministère des forêts, le Service forestier et l'Institut de recherche forestière après avoir modifié sa politique forestière dans les années 90. Dans plusieurs pays, la nouvelle politique forestière a servi à introduire la gestion participative des forêts.

Les institutions et les cadres institutionnels ne s'occupent pas seulement de règlements, droits et responsabilités officiels, ils transcendent l'organisation proprement dite. Tout d'abord, ce sont les paradigmes sous-jacents et les normes et croyances orales connexes qui déterminent comment les règlements sont établis et comment les individus et les organisations les appliquent. Ces paradigmes et attitudes mentales ont évolué au cours des dernières décennies (tableau 3). En outre, dans de nombreux cas, des règles informelles bien établies ont supplanté les règles officielles ou sont allées de pair avec elles, tout en étant parfois incompatibles – comme c'est le cas des lois écrites par rapport aux droits coutumiers régissant l'utilisation des terres et des ressources forestières; ou bien des règles relatives aux systèmes officiels de vote en regard des réseaux de patronage.

Les fonctions et opérations des administrations forestières et des organismes gouvernementaux ont largement évolué au fil des ans et continuent à le faire. Un grand nombre ont été établis en premier lieu pour gérer les forêts à des fins de production de bois et pour mettre en application la législation. Au fil du temps, les administrations et les organismes ont assumé davantage de fonctions, notamment en termes de communication et de participation à la mise en œuvre de la politique

TABLEAU 3

Changement des paradigmes et des cadres institutionnels associés, 1950-2000

Période	Objectifs principaux de la politique forestière	Orientation principale ou paradigme	Fonctions et structures
Années 50	Exploiter ou utiliser les espèces à l'état naturel (exploitation des forêts naturelles, par exemple) et sauvegarder les approvisionnements futurs en bois d'œuvre à des fins stratégiques	Interdire à d'autres d'exploiter les ressources	Utilisation de la structure hiérarchique des organisations pour contrôler les ressources
Années 70	Améliorer les ressources (investir dans la gestion et créer des actifs comme les forêts plantées)	Développer les ressources à l'aide d'intrants comme la terre, la main-d'œuvre, le capital	Organisation centrée sur la gestion des ressources et, en particulier, sur les compétences techniques et de gestion
Années 90	Autonomiser/soutenir d'autres acteurs – secteur privé, communautés, agriculteurs, par exemple – pour développer et gérer les ressources	Créer des conditions permettant à d'autres intervenants de gérer efficacement les ressources	Organisations capables de répondre aux besoins de diverses parties prenantes grâce à leurs compétences en matière de négociation, facilitation et règlement des différends

Source: Adapté de Nair, 2008.

d'une large gamme de parties prenantes et d'autorités gouvernementales extérieures au secteur forestier. De ce fait, il est nécessaire que les organisations forestières se réorientent et se dotent de nouvelles capacités pour être en mesure de fournir de nouveaux services et fonctions.

Un changement institutionnel s'impose si les approches actuelles ne sont pas suffisamment centrées sur la personne, ont une perspective trop étroite du secteur forestier, exigent de nouvelles capacités aptes à remplir des fonctions différentes ou si les tâches ne sont pas accomplies comme il se doit. Le changement pourrait servir à faire en sorte que le cadre institutionnel soit compatible avec les nouvelles politiques, contribue plus efficacement au développement et soit adapté à son nouveau rôle. Dans le passé récent, le changement institutionnel était souvent impulsé par le désir ou la nécessité de renforcer la participation des parties prenantes aux choix stratégiques et à la réalisation de programmes; de séparer plus clairement les fonctions de l'État de celles du secteur privé; de décentraliser le pouvoir et la responsabilité et de les assigner aux structures locales; et de remplacer la prise de décisions descendante par le dialogue et la collaboration.

Le processus visant le changement institutionnel peut être organisé suivant les mêmes lignes utilisées pour élaborer la politique forestière. Les questions de base couvrent essentiellement trois dimensions, à savoir:

- Les structures adaptées sont-elles en place? Permettent-elles un suivi régulier de la politique forestière? Les responsabilités sont-elles clairement définies, sans lacunes ou chevauchements? Les rôles des organisations étatiques, paraétatiques et non gouvernementales sont-ils appropriés? La fourniture des services est-elle performante et efficace? Y a-t-il des mécanismes de suivi et sont-ils aussi aptes à intégrer les réactions? La structure institutionnelle fournit-elle non seulement de la stabilité mais aussi de la souplesse? Peut-elle équilibrer les intérêts?
- Les objectifs, stratégies et principes appropriés sont-ils établis? Les organisations et leurs directeurs se sont-ils engagés à concrétiser la vision et les objectifs de la nouvelle politique forestière? Sont-ils centrés sur la personne et disposés à adopter des approches axées sur le partenariat? Les organisations sont-elles capables de contribuer de manière durable au développement national?
- Les capacités voulues existent-elles? Les organisations et leurs employés ont-ils les compétences nécessaires pour fournir les services dont ils sont responsables? Le budget est-il suffisant? L'établissement de priorités peut-il résoudre la question des budgets limités ou décroissants? La décentralisation ou la sous-traitance sont-elles bien soutenues? Y a-t-il suffisamment d'incitations pour le personnel des organisations?

En théorie, les changements de paradigmes, de valeurs et de croyances dans les institutions et les organisations rendraient plus rentable la fourniture de services, et contribueraient à réaliser les objectifs sociaux, économiques et environnementaux plus généraux qui ne peuvent être atteints plus efficacement par de nouveaux arrangements. Cependant, ces changements sont difficiles à

L'adaptation des institutions passe avant tout par le renforcement des capacités et l'orientation des règlements (droits et obligations) et des organisations en vue de réaliser les buts de la politique forestière.

concrétiser et demandent du temps. Ils exigent capacité directive, détermination et persistance pour résister à la tentation de maintenir le statu quo, pour convaincre ceux qui s'opposent au changement à adhérer et pour opérer des changements fondamentaux plutôt que

superficiels dans les structures organisationnelles. Ces aspects ayant souvent une incidence sur les intérêts de groupes influents, de particuliers et de réseaux informels dans et entre les organisations, il importe de les aborder.

Souvent, une crise entraînera des changements et confèrera une nouvelle réalité aux valeurs, aux paradigmes et aux fonctions détenus par les parties prenantes. Cependant, le développement institutionnel est en théorie un processus permanent d'adaptation proactive. Du fait que l'adaptation se réalise dans des contextes particuliers et que les résultats ne sont que partiellement prévisibles, il est largement estimé que les changements institutionnels réussis sont dus à l'expérimentation des personnes concernées. Un soutien extérieur peut aider à lancer ou soutenir le processus mais il ne déterminera pas des innovations institutionnelles et le changement des croyances. Trois approches sont souvent utilisées pour aider les institutions à mieux répondre aux nouveaux besoins et contextes: répartir les fonctions à remplir entre les organismes (entre l'administration forestière et la gestion étatique des forêts, par exemple); partager les droits et les obligations (par des partenariats entre organismes publics et privés) ou sous-traiter intégralement (transfert des droits de propriété, décentralisation, dévolution, achat des services du secteur privé).

Dans la plupart des cas, l'administration forestière doit s'acquitter d'un nombre considérable de nouvelles tâches – à tous les niveaux – car elle a affaire à une multitude de propriétaires et de fournisseurs de services. Changer les attitudes mentales et créer des capacités sont des entreprises de longue haleine qui exigent des investissements considérables. Il est dès lors fondamental d'identifier et d'affronter les besoins en renforcement des capacités des responsables de la mise en œuvre de la nouvelle politique forestière à différents niveaux, y compris des parties prenantes privées. Certains pays évaluent ces besoins pendant le processus d'élaboration de la politique, tandis que d'autres élaborent les programmes ou stratégies dans le cadre de la mise en œuvre, en tenant compte de la nécessité de renforcer l'aptitude des organisations gouvernementales et non gouvernementales au niveau local à jouer les rôles et à s'acquitter des responsabilités qui leur incombent.

MAINTIEN D'UN DIALOGUE PENDANT LA MISE EN ŒUVRE

Les politiques forestières peuvent fournir une orientation stable et précieuse dans le temps si elles englobent les thèmes et les questions essentielles pour un pays sur le long terme, et s'il est réaliste d'évaluer les événements futurs éventuels. Cependant, la mise en œuvre des politiques forestières exige l'adaptation à des réalités complexes, à de nouveaux défis et besoins et à de nouvelles initiatives. Il est

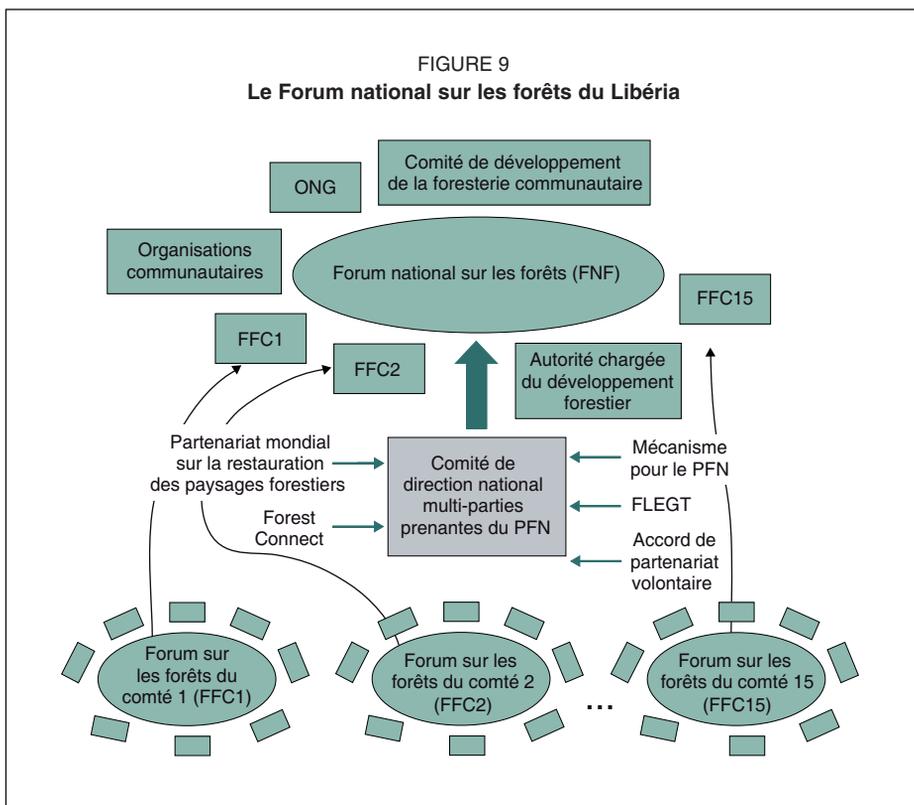
donc fondamental de maintenir un processus national comme une plateforme ou un forum de PFN pour coordonner, développer et ajuster les aspects opérationnels des nouvelles politiques, comme l'ont fait l'Autriche, le Cambodge, le Ghana, le Libéria, l'Ouganda, le Pakistan, le Paraguay, le Viet Nam et d'autres pays encore. Cette approche permet non seulement d'assurer que les parties maintiennent leur engagement mais aussi de fournir une instance pour négocier les détails, les ajustements et les prolongements d'un accord. En outre, un dialogue permanent entre les parties prenantes facilite le suivi, l'examen et, le cas échéant, l'amendement de la politique forestière. De la sorte, cette dernière demeure un accord dynamique qui continue d'être pertinent.

Les plateformes de PFN comme les forums nationaux sur les forêts sont un mécanisme permettant de coordonner, communiquer et promouvoir la mise en œuvre de la politique forestière.

Une nouvelle politique forestière exercera une influence considérable sur les plans de travail, les projets et les budgets et, dans une certaine mesure, elle pourra guider les décisions prises quotidiennement par le gouvernement et les parties prenantes sur une multitude de questions tactiques et opérationnelles. Le dialogue permanent offre l'opportunité de discuter de questions opérationnelles de façon continue, de coordonner la mise en œuvre et de réintégrer les expériences dans le processus. Il y aura des cas où il ne sera pas possible de mettre en pratique une solution convenue, soit parce que les politiques gouvernementales ont changé soit à cause du manque de nouvelles informations au moment d'une prise de décision. Dans d'autres cas, il pourrait être nécessaire d'exercer une pression sur une partie pour la pousser à l'action ou pour identifier de nouveaux moyens de se conformer à un accord. Ces questions se résolvent souvent bilatéralement. Lorsque plusieurs parties prenantes participent ou lorsque des progrès ne peuvent être réalisés qu'après un débat ultérieur (y compris avec d'autres secteurs et donateurs), les réunions ou les ateliers peuvent convenir davantage pour promouvoir une question particulière et sa mise en œuvre ou pour modérer un conflit. Enfin et surtout, les forums ou plateformes de dialogue permanent en matière de mise en œuvre de la politique forestière sont un moyen très efficace d'encourager l'apprentissage parmi tous les participants.

Les forums nationaux sur les forêts ou des instances similaires associées au processus de politique forestière sont aussi des mécanismes servant à mobiliser des ressources et forger des alliances en vue d'un financement. Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, par exemple, des tables rondes ont été organisées avec les donateurs pour les renseigner, s'accorder avec eux et obtenir le soutien financier nécessaire à la mise en œuvre d'une nouvelle politique. Des stratégies financières peuvent aussi être élaborées dans le cadre de ces mécanismes.

Les politiques forestières ont aussi pour objectif de créer et d'orienter le cadre pour de nouvelles initiatives réalisées par les communautés internationales et nationales et les donateurs. L'établissement des priorités et l'adéquation de ces initiatives dans le cadre établi par la politique forestière, ainsi que les moyens de faire participer les parties prenantes, peuvent être pris en compte grâce à la création d'une instance de discussion plus permanente permettant de passer en revue le



processus de politique forestière nationale. Le Libéria, par exemple, a établi une plateforme de PFN – le Forum national sur les forêts et le Comité de direction multi-parties prenantes relatif à ce dernier – de façon à ce que les organismes concernés puissent faire office de comités de direction d’une large gamme d’autres initiatives forestières (figure 9). Ce scénario vise à renforcer la cohérence de la politique forestière et d’autres initiatives liées à la forêt ainsi qu’à améliorer l’intégration au-delà du secteur forestier.

Une communication efficace est un autre moyen de mobiliser un soutien pour la mise en œuvre d’une nouvelle politique forestière, notamment si elle intéresse, par exemple, la vie quotidienne des personnes qui récoltent des produits forestiers non ligneux, travaillent dans les industries du bois ou entretiennent les forêts et les arbres dans de petites exploitations. La mesure dans laquelle la nouvelle politique est comprise et le degré auquel cette compréhension est partagée sont des indicateurs de l’efficacité du processus participatif. De nombreux pays ont déployé des efforts considérables pour communiquer leurs nouvelles politiques forestières: réunions villageoises, entretiens radiophoniques et brochures en couleur faciles à lire, illustrant les changements principaux dans la langue locale. Le Viet Nam a conduit une gigantesque campagne pour sensibiliser les villageois de l’ensemble du pays aux opportunités offertes par la politique forestière révisée. Dans la mesure où l’élaboration de la politique est un processus itératif, les gens

peuvent se rendre compte des changements à des moments différents. Aussi les opérations de communication doivent-elles répéter de façon régulière la vision ou la stratégie, afin que tout le monde entende le même message, la même mission et les mêmes objectifs. Il est également important que la communication aborde la question des avantages à tirer de la nouvelle politique et améliore l'accès aux informations gouvernementales.

